

ouvrier. Il a été question des partis politiques seulement après qu'on eut décidé de répartir du temps entre les partis politiques attitrés. La responsabilité de l'attribution de temps aux communistes, de temps gratuit aux frais des contribuables, n'incombe à aucun parti politique.

Je résumerai mes observations en déclarant que cet organisme, à cause de ses lacunes de plus en plus nombreuses, des imperfections qui lui sont propres, de sa tendance à supprimer la liberté et à tuer la concurrence en faveur d'un seul monopole, ainsi qu'en raison des frais énormes qu'il comporte pour les contribuables canadiens, comme mon collègue, l'honorable député de Perth, l'exposera, nous amène au point de réclamer maintenant, en cette enceinte, un remaniement complet de la ligne de conduite suivie jusqu'ici au pays dans le domaine de la radio et de la télévision.

M. Coldwell: Je ne me proposais pas de prendre la parole ce soir, mais après avoir entendu le député d'Eglinton, je ne puis résister à la tentation de formuler quelques observations sur son exposé. Il a dit que le Gouvernement s'en tenait, en ce qui concerne la radio, aux principes préconisés par le parti CCF. Quant à moi, j'estime que le Gouvernement a suivi de très près la ligne de conduite établie par le très honorable R. B. Bennett, lorsqu'il était premier ministre de notre pays, il y a quelques années. M. Bennett a signalé à la Chambre, lors de l'institution de la première Commission de la radiodiffusion, que si les gouvernements pouvaient, ils abrogeraient volontiers les privilèges accordés aux chemins de fer, etc., au moment de leur établissement sur notre territoire. Il est tout aussi nécessaire de régir le réseau ferroviaire, a dit M. Bennett (à juste titre, d'ailleurs, à mon avis), que les ondes de la radiodiffusion. Il a affirmé que les ondes étaient une ressource naturelle du pays et qu'elles devraient rester sous la direction de l'État.

Ce que le député attaque, ce n'est pas un programme proposé par le parti CCF au Canada ou à la Chambre, mais la politique établie il y a des années par le très honorable R. B. Bennett, lorsqu'il était premier ministre du Canada. M. Bennett a fait ressortir (et si je voulais prolonger le débat, j'irais dans mon bureau chercher de nombreuses citations de ses discours à l'appui) lors de l'institution de la Commission de la radiodiffusion, que la possession d'une bande de fréquence n'était pas le droit acquis d'une organisation particulière, à laquelle elle était confiée pour un temps, mais qu'elle devrait toujours rester sous la direction de la nation et qu'il s'agissait, en réalité, d'un monopole des ondes

concedé pour un temps seulement. Je tiens à dire à mon honorable ami que je n'ai pas foi dans les monopoles dont les sociétés privées peuvent se servir pour dominer l'industrie ou la pensée des citoyens. La Commission de la radiodiffusion a été établie au début parce que le Gouvernement de l'époque pensait,—et je crois que les Canadiens sont de cet avis aujourd'hui,—que nous ne pouvons en toute sécurité aliéner la radio à des particuliers tout en conservant chez nous la liberté de pensée et de parole.

Il y a quelques jours, j'ai constaté que la société qui met en valeur le minerai de fer de l'Ungava demande à Radio-Canada le droit d'établir une station de radio, un monopole dans cette région. Si elle exploite cette station de radio comme elle exploite son chemin de fer, seuls les gens que cette société trouve acceptables auront la permission d'utiliser sa station de radio. Les ondes sont un monopole naturel qui doit être rigoureusement maintenu, comme tous les monopoles, sous la surveillance du Parlement, non pas sous le contrôle du Gouvernement, mais sous la surveillance des représentants du peuple.

Je ne puis comprendre que mon honorable ami parle de liberté de parole et de liberté de pensée. Quelle liberté de parole et de pensée y a-t-il dans bien de ces stations de radio? Je sais que des groupements ont demandé une période d'émission afin de répondre à des discours qui avaient été prononcés pendant des périodes payées par des associations puissantes disposant des fonds voulus. A moins de pouvoir placer un montant d'argent équivalent, on ne peut répondre aux déclarations faites à ces postes de radio. Au moins, la Société Radio-Canada fournit aux Canadiens l'occasion d'entendre tous les points de vue sans que les personnes soutenant ces points de vue aient à payer pour exprimer leurs opinions à la radio. Il nous faut garder soigneusement sous le contrôle du Parlement les services et les installations de notre radio. Je blâme le Gouvernement d'avoir abandonné les programmes établis il y a des années. Si je me souviens bien, on a jadis décidé que les stations de radio seraient limitées à une certaine puissance, soit à 1,000 watts, sauf erreur. Puis on les a portées à 5,000 watts; puis à 10,000, et certaines des bandes de fréquence accordées à notre pays aux termes de l'accord de la Havane, à l'égard des puissantes stations d'État, comme nous le jugions à l'époque, de 50,000 watts, ont été aliénées à deux sociétés influentes du Canada. Peu à peu, nous avons abandonné le principe fondamental qui avait été établi à l'égard de la commission de la radio, et par la suite, à l'égard de la société de radiodiffu-